

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 1 sur 7

N° d'anonymat :

**EXAMEN ÉCRIT JEUNE ARBITRE - Session 2024-1  
TRONC COMMUN**

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules TRONC COMMUN acquises au cours de votre formation d'Arbitre Fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules I à V des formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

Pour répondre :

- Vous rendrez la liasse de feuilles support des questions après l'avoir complétée.
- Si les espaces dévolus aux réponses s'avéraient insuffisants vous utiliserez des feuilles blanches format A4, en repérant sans ambiguïté les questions auxquelles elles se rapportent.
- Ne rien écrire en dehors du cadre.
- Utiliser obligatoirement un stylo de couleur noire

**Merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement  
(une copie illisible ne sera pas corrigée)**

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés sur toutes les feuilles réponse, **au recto et au verso**, les liasses devant être dissociées pour numérisation.

**N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4 CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM.**

**CES 4 CM SONT DÉTACHÉS DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.**

Les épreuves devant être complètement "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur aucune des feuilles.

**Le temps alloué pour l'épreuve est de deux heures (1h)**

**IMPORTANT**

**La partie "QCM" comporte :**

- 20 questions sur le module 2
- 5 questions sur le module 3
- 5 questions sur le module 4
- 20 questions sur le module 5

Soit 50 questions valant chacune 1 point,

La partie "Questions Ouvertes" comporte 10 questions notées chacune sur 5 points soit un total général de 100 points..

**Toute non-réponse à une question ou à une sous question est éliminatoire**

**Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 35 points, correspondant à 14/20**



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 2 sur 7

N° d'anonymat :

## MODULE II

**Question 1** : A partir de quel âge, un jeune arbitre, s'il remplit les conditions peut devenir arbitre fédéral ?

- 17 ans
- 18 ans
- 21 ans

**Question 2** : Un U18 qui souhaite participer à une manche de DRE avec son équipe doit :

- Ne rien à faire
- Fournir un certificat médical établi par n'importe quel médecin
- Fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par la FFTA

**Question 3** : Quel est l'ordre dans les statuts d'arbitrage ?

- Actif, Inactif, Sommeil, Retrait
- Actif, Inactif, Retrait, Sommeil
- Actif, Retrait, Sommeil, Inactif

**Question 4** : En cas de plusieurs départs sur un parcours, un arbitre peut tirer :

- A n'importe quel départ
- Uniquement au premier départ
- Uniquement au dernier départ

**Question 5** : En cas d'impossibilité pour un arbitre d'être présent à un arbitrage pour lequel il s'était engagé :

- Il doit prévenir le PCRA, qui trouvera un remplaçant
- Il doit prévenir l'organisateur, qui trouvera un remplaçant
- Il doit chercher lui-même un remplaçant

**Question 6** : Lors d'un concours sélectif dominical, le directeur des tirs (DOS) peut être :

- Un arbitre fédéral ou un jeune arbitre ou un membre du club validé par l'arbitre responsable
- Uniquement un arbitre fédéral ou jeune arbitre
- Uniquement un arbitre fédéral

**Question 7** : Une compétition sélective du week-end ne peut pas se dérouler :

- Uniquement le samedi et le dimanche
- Sur 3 jours le samedi et le dimanche et un autre jour accolé au week-end
- Sur 4 jours le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi

**Question 8** : Lors d'un championnat de France en salle, au, lors de la phase de qualifications, où se situe la zone des entraîneurs ?

- Entre la ligne du matériel et la zone de repos des archers
- Entre la zone de repos des archers et le public
- Entre la ligne d'attente et la zone de repos des archers

**Question 9** : Lors d'une compétition individuelle à quel moment commence les phases finales :

- Après les qualifications, quel que soit le niveau des premiers duels (32<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>...)
- A partir des 1/4 de finales
- A partir des 1/2 de finales



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 3 sur 7

N° d'anonymat :

**Question 10 :** Quelle période a été prise en compte pour la licence 2024, pour définir la catégorie suivant la date de naissance ?

- Du 1 septembre 2023 au 31 août 2024
- Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
- Du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

**Question 11 :** Lors d'une compétition dominicale, un archer qui décide d'arrêter la compétition :

- Ne sera pas classé pour la compétition
- Ne sera pas classé au plan national
- Sera classé avec les points qu'il a acquis au moment de son arrêt, que ce soit pour le classement national que le classement de la compétition

**Question 12 :** Dans les compétitions, il est :

- Autorisé de fumer ou de vapoter si les compétitions se déroulent en extérieur
- Interdit de fumer mais autorisé de vapoter si les compétitions se déroulent en intérieur
- Interdit de fumer ou de vapoter quel que soit le terrain de compétition

**Question 13 :** Pour déposer une réclamation au jury d'appel lors d'une compétition dominicale :

- Un archer dispose de 15 minutes quelle que soit la compétition
- Un archer dispose de 30 minutes pour les compétitions type parcours
- Un archer dispose de 45 minutes quelle que soit la compétition

**Question 14 :** Un jeune arbitre qui a réussi son examen peut :

- Être arbitre responsable d'un concours jeune
- Être arbitre responsable d'un concours adulte
- Arbitrer lors d'un championnat régional adulte

**Question 15 :** Un jury d'appel est obligatoire :

- Lors de compétitions dominicales
- Lors de championnats régionaux
- Lors des championnats de France

**Question 16 :** Au sein des comités régionaux, les PCRA sont chargés de :

- Sanctionner les erreurs d'arbitrage commises sur les compétitions de la région
- D'être arbitre responsable des championnats régionaux
- D'organiser annuellement et d'animer une réunion de formation continue (au minimum) des arbitres de leur région

**Question 17 :** Laquelle de ces affirmations est correcte :

- La catégorie U15 concerne les 12, 13 et 14 ans
- La catégorie U18 concerne les 15, 16 et 17 ans.
- La catégorie U13 concerne les 10 et 11 ans

**Question 18 :** Afin d'éviter toute contestation, le peson utilisé pour le contrôle des arcs à poulies :

- Est celui de l'archer
- Est celui du président du club organisateur
- Est celui désigné par l'arbitre responsable.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 4 sur 7

N° d'anonymat :

**Question 19 :** Un archer U11 (poussin) de 9 ans tire en compétition en salle dans la condition suivante :

- Sur un blason de 60cm avec le centre à 1m du sol et à 15 mètres de distance
- Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 15 mètres de distance
- Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 18 mètres de distance

**Question 20 :** Un archer participera à une compétition campagne au mois d'aout 2024, 4 semaines après le championnat de France. Le score de cet archer participant sera pris en compte :

- Au classement de la saison 2024
- Au classement de la saison 2025
- Ne sera pas pris en compte

### MODULE III

**Question 1 :** Pour une saison donnée un surclassement annuel permet :

- D'être classé toute la saison dans la catégorie immédiatement supérieure
- D'être classé dans la catégorie immédiatement supérieure seulement pour les classements de compétitions
- D'être classé dans la catégorie immédiatement supérieure pour les compétitions par équipes

**Question 2 :** Après de quelle structure un archer doit faire une demande de surclassement annuel ?

- Après du Comité Régional dont il dépend
- Après de la FFTA
- Après de son club

**Question 3 :** Un archer licencié peut changer de club :

- Seulement dans les trois premiers mois de sa prise de licence
- Ne peut pas changer de club en cours de saison sportive
- A n'importe quel moment

**Question 4 :** Le surclassement ponctuel sans certificat médical peut :

- Etre autorisé à partir de la catégorie U21
- Etre autorisé à partir de la catégorie U18
- Etre autorisé à partir de la catégorie U15

**Question 5 :** Un archer qui est en possession d'un surclassement annuel peut tirer dans la catégorie immédiatement supérieure :

- Dans toutes les disciplines pour toute la saison
- Dans une discipline choisie en début de saison
- Seulement en tir en salle



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 5 sur 7

N° d'anonymat :

#### MODULE IV

**Question 1 :** Pour être reconnu comme para-archer un athlète doit posséder :

- Une carte de classification spécifiquement établie par un classificateur de la FFTA
- Une carte d'invalidité civile
- Un simple certificat médical établi par un médecin de son choix

**Question 2 :** Les distances de tir pour un para-archer sont :

- Fonction de sa catégorie d'âge uniquement et seront les mêmes que pour les archers valides
- Fonction de sa situation de handicap et de sa catégorie d'âge
- Uniques quelle que soit la situation de handicap

**Question 3 :** Un para-archer (licencié FFTA et sous réserve d'accessibilité)

- Peut participer à n'importe quelle compétition FFTA
- Ne peut participer qu'à des compétitions en salle à 18m
- Ne peut participer qu'à des compétitions spécifiques para- tir à l'arc

**Question 4 :** Laquelle des situations de handicap ci-dessous, n'est pas incluse dans la délégation reçue par la FFTA

- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap psychique

**Question 5 :** Laquelle des affirmations suivantes est vraie

- Un archer en fauteuil dispose de 20s (au lieu de 10s) pour se préparer
- Un archer en fauteuil peut rester sur le pas de tir durant toute la compétition
- Un archer en fauteuil dispose de 2 fois plus de temps qu'un archer valide pour se soigner en cas d'incident médical

#### MODULE V

**Question 1 :** En Parcours Nature pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'entraînement n'est autorisé que :

- Par l'arbitre
- Par l'organisateur
- S'il n'y a pas plus de 10 archers présents sur le terrain d'entraînement en même temps

**Question 2 :** En Tir 3D, la sécurité est considérée comme assurée derrière la cible si :

- Un gros rocher derrière la cible la dépasse en largeur et en hauteur
- La flèche ratant la cible passera plus de 5m au-dessus de la route passant derrière la cible
- Un filet arrêtant les flèches été placé derrière la cible si le tir n'est pas fichant

**Question 3 :** En Tir Beursault, la sécurité latérale est assurée par des protections appelées :

- Gardes
- Sentinelles
- Surveillants



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 6 sur 7

N° d'anonymat :

**Question 4** : En TAE, après avoir installé sa corde, un archer qui désire en vérifier la bonne installation peut armer son arc :

- Dans la zone d'attente tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- Dans la zone du public tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- Uniquement sur la ligne de tir, s'il n'y a personne devant

**Question 5** : En Tir en Campagne, le cheminement des archers le plus sûr pour rejoindre la cible suivante après le marquage des scores est de :

- Poursuivre dans l'axe de tir si le chemin est caché par la cible
- De poursuivre à environ 90 degrés de l'axe de tir
- De longer l'axe de tir à environ trente degrés

**Question 6** : Lors des épreuves sélectives de TAE, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- 10 (10 + X) et de X (uniquement)
- 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- 9 et de 10

**Question 7** : Lors des épreuves sélectives de Tir à 18m, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- 9 et de 10
- 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- 10 (10 + X) et de X (uniquement)

**Question 8** : Lors des épreuves qualificatives de Tir Beursault (parties), le classement est établi après :

- 10 haltes
- 20 haltes
- 40 haltes

**Question 9** : En Tir en campagne, à la fin d'une compétition sélective, si un peloton n'a pas complété le nombre total de 5 et de 6 :

- L'organisateur peut ne pas accepter d'enregistrer les résultats des compétiteurs concernés
- L'organisateur doit obligatoirement calculer les totaux manquants et les enregistrer
- L'organisateur peut n'enregistrer que les scores sans compléter le nombre de 5 et de 6 pour ces compétiteurs

**Question 10** : À la fin d'une compétition sélective de Tir en Campagne, si des archers ont une égalité parfaite (score, nombre de 5 et de 6), pour l'établissement du classement de la compétition :

- Ces archers sont déclarés ex-aequo y compris pour les médailles
- Ces archers doivent être départagés par un tir de barrage, en particulier pour les médailles
- Ces archers seront départagés par un tirage au sort

**Question 11** : En Tir Beursault, une flèche qui atteint la cible après avoir ricoché

- Est comptée en fonction de son impact sur la carte
- Ne marque aucun honneur ni aucun point
- Ne marque aucun point mais marque un honneur si la flèche est en zone marquante



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :


Page 7 sur 7

N° d'anonymat :

**Question 12** : En Tir 3D, une flèche qui a rebondi et se plante dans la zone 8 de la cible :

- Doit être marquée M
- Doit être marquée comme valant 8 points
- Doit être tirée à nouveau

**Question 13** : En Parcours Nature, une flèche qui s'encastre dans une autre fichée en zone marquante :

- Prend la valeur de la flèche dans laquelle elle s'est encastrée même si elle retombe au sol
- Prend la valeur de la flèche dans laquelle elle s'est encastrée mais uniquement si elle y reste encastrée
- Est comptée comme un manqué et marquée M

**Question 14** : En Tir en Campagne, la valeur maximale que peut atteindre une flèche est :

- 4 points
- 6 points
- 8 points

**Question 15** : En Tir Beursault, de combien de temps dispose un archer pour tirer une flèche ? :

- 40 secondes
- 60 secondes
- 80 secondes

**Question 16** : En TAE, quel est le temps alloué à une équipe mixte pour tirer une volée pendant un match en tir simultané ? :

- 40 secondes
- 60 secondes
- 80 secondes

**Question 17** : En compétition par équipe de Parcours Nature, à quel moment doit-on déclencher le chronomètre ? :

- Lorsque le premier archer de l'équipe quitte le pas d'attente
- Lorsque le premier archer de l'équipe arrive à son premier pas de tir
- Lors de la décoche de la première flèche du premier archer de l'équipe

**Question 18** : En compétition par individuelle de Tir 3D, à quel moment doit-on déclencher le chronomètre ? :

- Lorsque l'archer quitte le pas d'attente
- Lorsque l'archer arrive à son pas de tir
- Lors de la décoche de la première flèche de l'archer

**Question 19** : En tir en salle, quel est le temps alloué à un archer pour tirer une flèche dans un duel en tir alterné :

- 20 secondes
- 30 secondes
- 40 secondes

**Question 20** : En tir en salle, quel est le temps alloué à un para-archer pour tirer une flèche dans un duel en tir simultané :

- 20 secondes
- 30 secondes
- 40 secondes

